

N° de liste :

Rappel: - les coordonnées du vendeur doivent être indiquées sur tous les articles.

- étiquette volante cartonnée obligatoire, solidement attachée, comprenant le numéro de la liste, le numéro de l'article, sa dénomination, son prix et au besoin, sa taille.

Nom :		Prénom :
Mail :		
Tél :		Membre aPé : oui / non
No	Désignation de l'article	Prix
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

Récupération du montant de la vente: 80% du montant de la vente. **Tous les invendus sont à récupérer lors de la restitution lundi 17 ou mardi 18 décembre de 17h30 à 20h00; les montants non récupérés deviendront propriété des sociétés. Les sociétés déclinent toutes responsabilités en cas de détérioration, perte ou disparition de matériel durant la vente.**

Lu et approuvé le..... Signature.....